



## BULLETIN D'INFORMATION ETIAGE N°4 - 2016

**Bassin Ellé – Isole – Laïta**

**29 septembre 2016**



### Points importants à retenir

- Les mois de juillet et août ont connu un important déficit de précipitations. Sur les 3 premières semaines de septembre, le déficit pluviométrique s'élève à 30% à l'amont du bassin versant de l'Isole et 40% sur le reste du territoire.
- Les débits sont en dessous des moyennes et quelques assècs ou ruptures d'écoulement sont observés en tête de bassin versant.  
Les débits de l'Isole se maintiennent à Scaër et Quimperlé au-dessus du 10<sup>ème</sup> du module, mais restent inférieurs aux normales saisonnières.  
Les débits de l'Ellé au Faouët ont à nouveau côtoyé le 20<sup>ème</sup> du module entre le 23 et 26 septembre mais sont actuellement en hausse grâce aux dernières pluies. Plus en aval, les débits de l'Ellé à Arzano sont légèrement inférieurs au 10<sup>ème</sup> du module depuis le 18 septembre.
- Les prochains jours seront plutôt gris mais les précipitations très faibles jusqu'au 10/10. Seuls l'après-midi du vendredi 30/09 et la matinée du 1/10 devraient être un peu plus humides.
- Aucun arrêté préfectoral de restriction des usages de l'eau n'a été pris dans les départements du Morbihan ou du Finistère à ce jour. Un arrêté préfectoral de vigilance a été pris en Côte d'Armor.  
Les communes de Tréméven et St Thurien ont pris des arrêtés municipaux depuis la mi-septembre.  
Suite à plusieurs mortalités de saumons en aval de l'Ellé et de l'Isole, un arrêté préfectoral d'interdiction de pêche en eau douce a été pris en Finistère (23/09) et par souci de cohérence sur tout le bassin versant Ellé-Isole-Laïta, en Morbihan (26/09).

**Au vu de la situation et de la particularité du bassin, nous rappelons aux maires du territoire qu'ils peuvent prendre des arrêtés municipaux de restriction de certains usages de l'eau, pour limiter la consommation d'eau.**

**Le modèle d'arrêté municipal a à nouveau été transmis à l'ensemble des Maires du territoire.**

### Informations concernant la Météo (source Météo France)

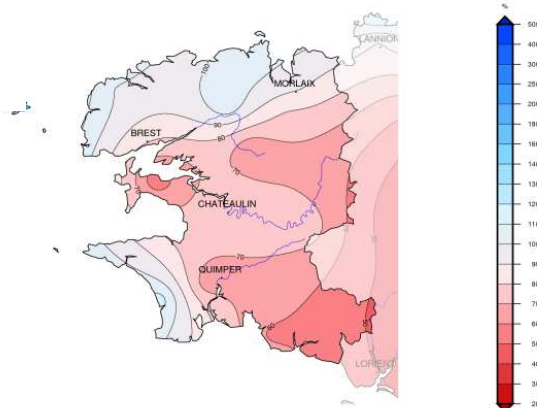
Sur le territoire, les mois de Juillet et Août ont été fortement déficitaires en précipitations par rapport à la normale saisonnière, avec un déficit compris entre 70 et 80% en Juillet et 30 à 50% en Août.

Au 27 septembre, le bassin versant Ellé-Isole-Laïta a connu des précipitations comprises entre 47 et 67mm depuis le début du mois (67 mm à Scaër, 60 mm environ à Guiscriff et Plouray et 47 mm à Lanvénehen).

Ce qui représente un déficit pluviométrique pour les 3 premières semaines de septembre de l'ordre de 30% à l'amont du bassin versant de l'Isole et 40% sur le reste du territoire.

### **Septembre 2016** – bilan au 26 septembre

Rapport à la normale des cumuls pluviométriques (en %)



En matière de prévision, les prochains jours seront plutôt gris et variables mais les précipitations très faibles. Seuls l'après-midi du vendredi 30/09 et la matinée du 1/10 devraient être un peu plus humide. Le temps devrait être plutôt sec jusqu'au 10/10.

**Les ressources souterraines** (source BRGM)

Pas de nouvelles données disponibles depuis la fin août (cf. bulletin étiage n°3 au 9 septembre pour plus d'informations). Cependant, plusieurs captages pour l'AEP restent très bas dans le Finistère.

**Les cours d'eau** (source ONEMA pour les assecs et DREAL-GeoBretagne pour les débits)

La dernière campagne d'observation menée dans le cadre du réseau ONDE (ONEMA) date du 26 et 27/09 (<http://onde.eaufrance.fr/>). Depuis ce mois-ci, la fréquence de surveillance a été augmentée avec un passage tous les 15 jours.

Quelques assecs et ruptures d'écoulement sont visibles en têtes de bassin versant :

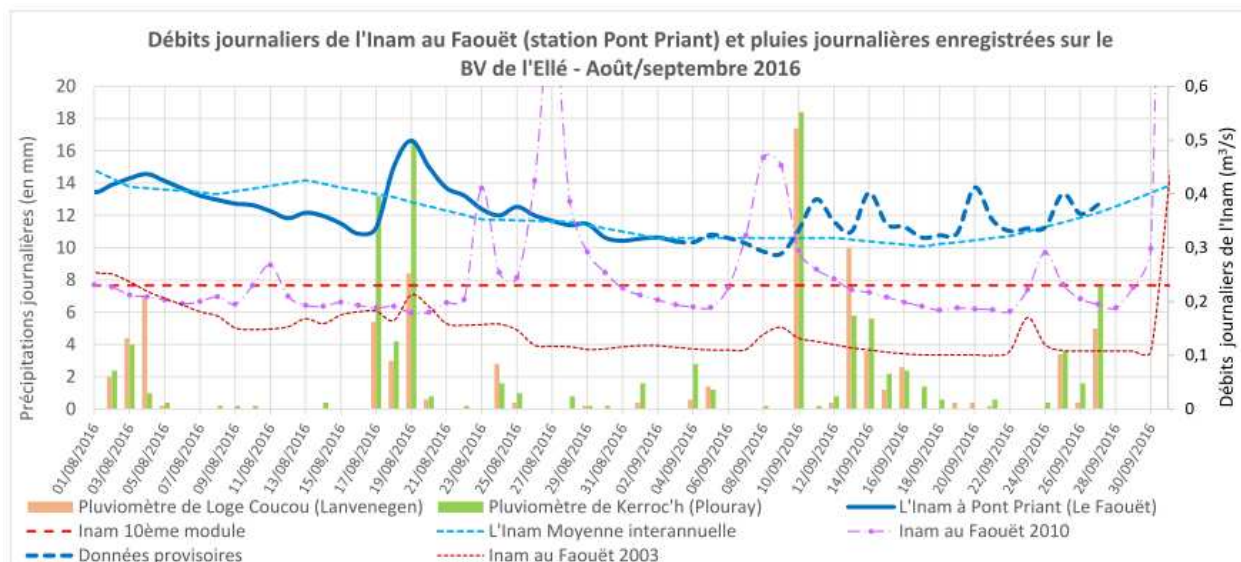
- les sources de l'Isole à Keranglay à Scaër sont en rupture d'écoulement ;
- l'Inam en amont de la STEP d'Ardo et de la ville de Gourin est en assec ;
- le Rastal Groui (affluent de l'Inam) est également en assec depuis le 13 septembre (hors ONDE) ;
- le Froust est en assec ou en rupture d'écoulement à plusieurs endroits depuis début août.

Les débits des rivières aux 5 stations hydrométriques DREAL du territoire sont disponibles sur :

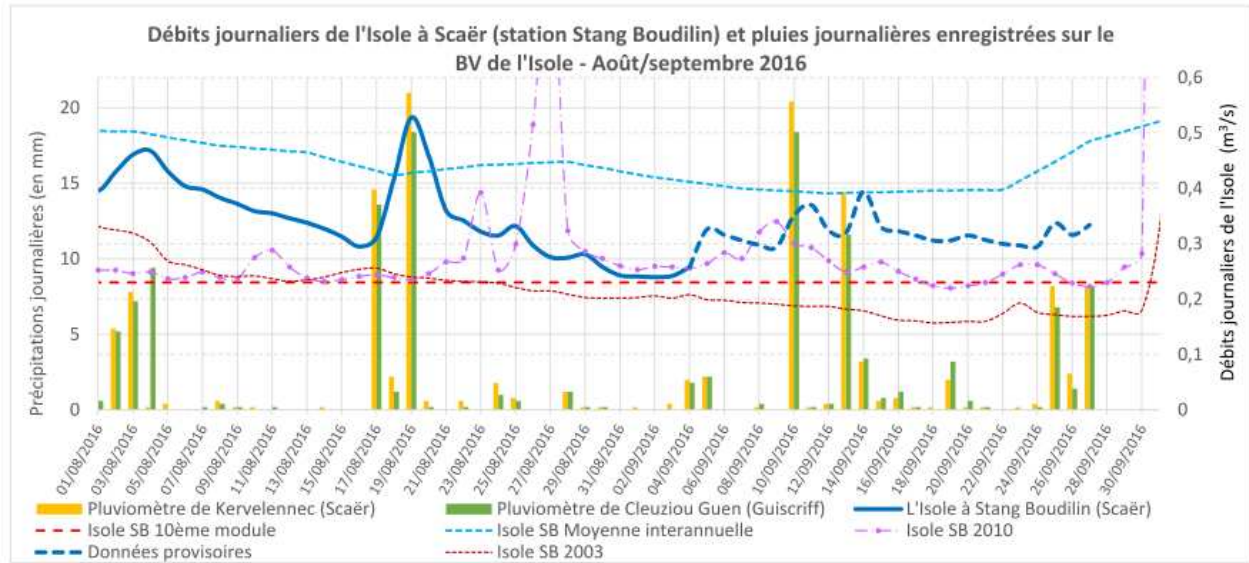
[http://geobretagne.fr/sviewer/?layers=dreal\\_b:hydrometrie\\_qmj&title=Bretagne%20-%20situation%20hydrologique](http://geobretagne.fr/sviewer/?layers=dreal_b:hydrometrie_qmj&title=Bretagne%20-%20situation%20hydrologique)

Les graphiques suivants présentent les débits à ces 5 stations jusqu'au 27/09, en se focalisant sur la période août-septembre et avec l'indication des seuils de vigilance (10<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> du module) et des pluies journalières enregistrées sur le bassin (en histogrammes).

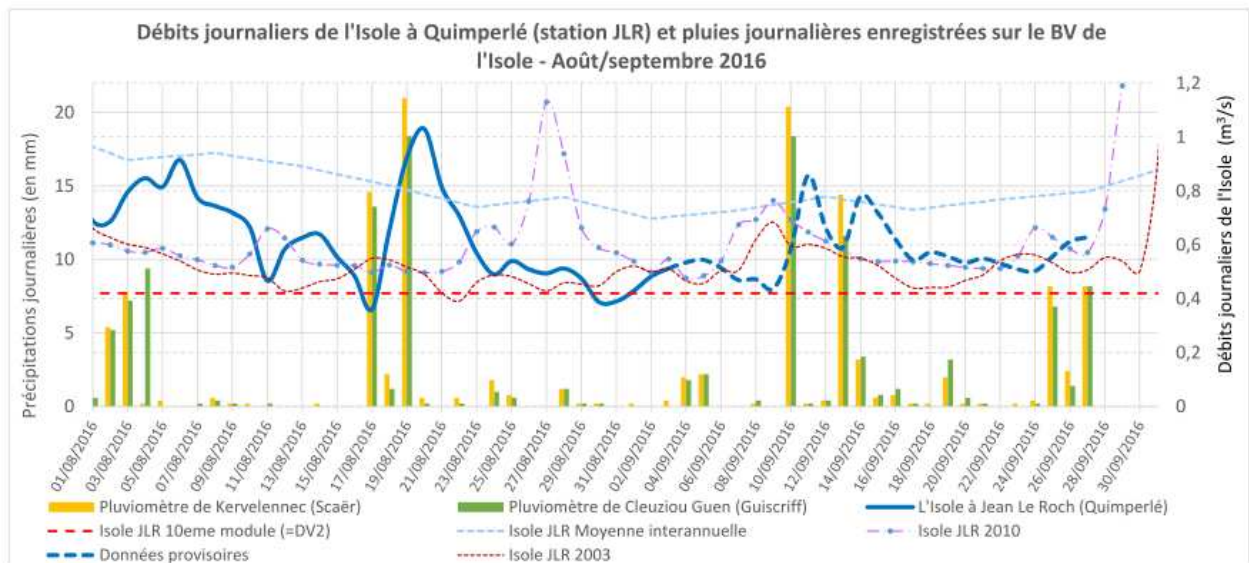
**Les débits de l'Inam au Fauët** sont fidèles aux normales saisonnières et relativement stables.



**Les débits de l'Issole amont à Scaër** sont inférieurs aux normales saisonnières et en **légère hausse** suite aux pluies du 25 et 27/09. Ils restent supérieurs au 10<sup>ème</sup> du module.



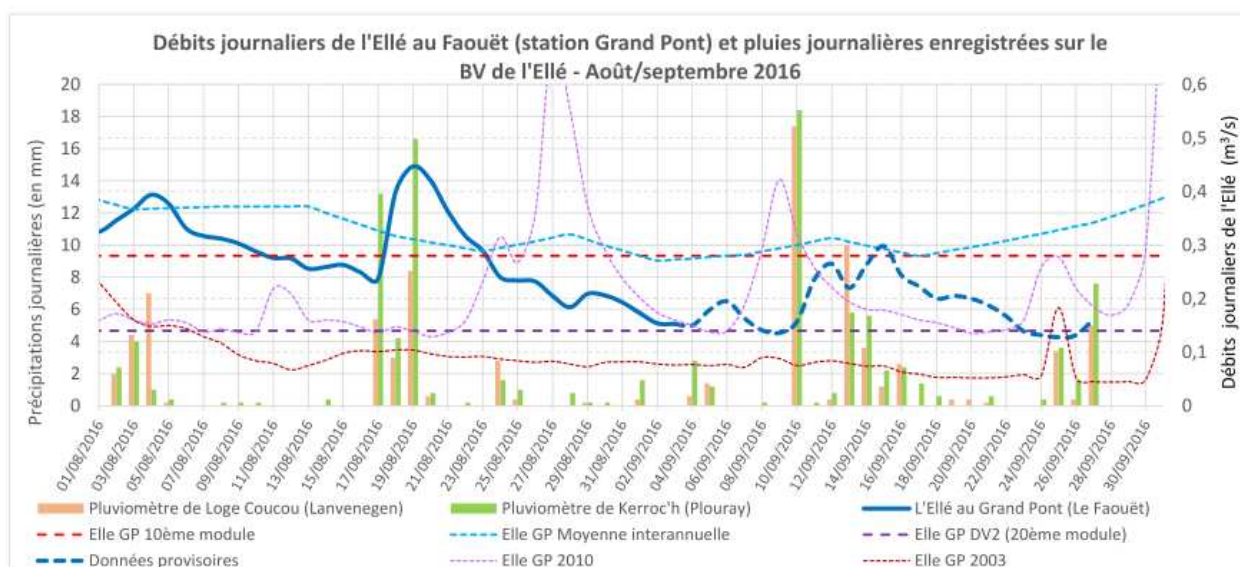
**Les débits de l'Issole à Quimperlé** sont toujours inférieurs aux normales saisonnières mais **sont repassés au-dessus du 10<sup>ème</sup> du module**. Ils se maintiennent globalement depuis la mi-septembre et sont également à la hausse grâce aux dernières pluies connues sur le bassin versant.



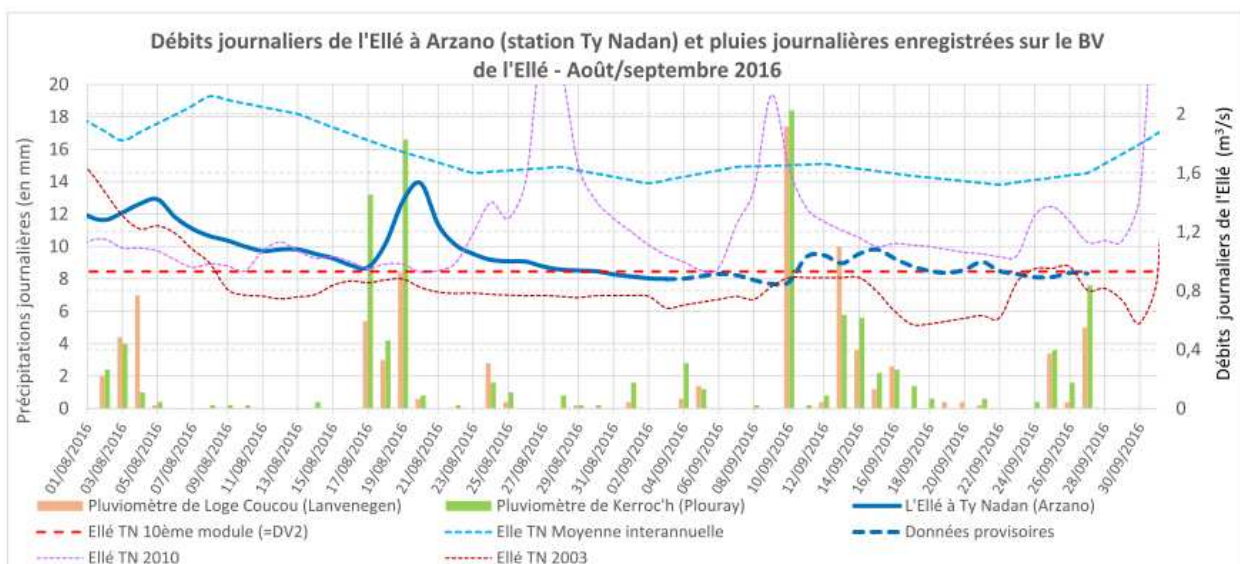
Les débits de l'Ellé subissent quant à eux une baisse assez régulière depuis les pluies de la mi-septembre et sont nettement inférieurs aux normales saisonnières.

**Au Fauët, les débits de l'Ellé** ont franchi le 10<sup>ème</sup> du module et **ont côtoyé à nouveau le 20<sup>ème</sup> du module entre le 23 et 26 septembre** (« Débit de Vigilance 2 » du SAGE). Les dernières pluies du 27 septembre ont permis aux débits de repasser au-dessus du 20<sup>ème</sup> avec un débit journalier estimé à 0,162m<sup>3</sup>/s ce 27/09/2016, pour un 20<sup>ème</sup> du module défini à 0,14 m<sup>3</sup>/s.





**A Arzano, les débits de l'Ellé côtoient le 10<sup>ème</sup> du module depuis le 18 septembre (avec une légère réhausse les 20 et 21/09).** Les débits journaliers de l'Ellé à Arzano étaient estimés à 0,917m<sup>3</sup>/s ce 27/09/2016, pour un 10<sup>ème</sup> du module défini à 0,93 m<sup>3</sup>/s.



## Prélèvements

Les niveaux d'eau dans les captages et forages en Finistère ont fortement diminué au cours des mois d'août et de septembre, ce qui entraîne une baisse de leur capacité de production.

Pour le SMPE (Syndicat Mixte de Production d'Eau de Quimperlé), les prélèvements se font exclusivement dans l'Ellé depuis le 31 août, afin d'alléger la pression des prélèvements dans l'Issole. Depuis ces derniers jours, les communes de Rédéné et d'Arzano ont augmenté leurs approvisionnements en provenance du SMPE. Le SIAEP de Mellac-Le Trévoux-Baye a renforcé également ses imports. Par ailleurs, le captage de Tréméven étant très bas, la commune sollicite la commune de Querrien depuis début septembre. Le débit d'import est notamment en augmentation depuis le 26 septembre, le niveau du forage étant reparti à la baisse, en l'absence de précipitations significatives depuis la mi-septembre. Le SMPE a ainsi fait parvenir auprès de la DDTM29 une demande de dérogation pour prélever dans l'Ellé en-dessous du 10<sup>ème</sup> du module.

Sur la partie morbihannaise du bassin versant de l'Ellé, la situation reste également fragile. L'usine de Barregant est arrêtée depuis la semaine 33 pour travaux, pendant un an. Eau du Morbihan est autorisé à prélever dans l'Ellé à Pont Saint Yves jusqu'au 20<sup>ème</sup> du module pour alimenter l'usine de

Toulreincq (Gourin) qui dessert l'intégralité du secteur. Cependant, pour plusieurs raisons (qualité d'eau, gestion du volume d'eau stocké dans les carrières...), l'eau prélevée provient à hauteur de 70% de l'Ellé et 30% des carrières de Gourin, depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Eau du Morbihan a par ailleurs mis en place un suivi en temps réel des débits réservés à Pont St Yves.

### **Industriels**

Compte tenu des débits proches des normales saisonnières sur l'Inam, la Conserverie Morbihannaise n'a pas de difficultés particulières de prélèvement sur ce cours d'eau. Les besoins en eau de l'industrie devraient baisser prochainement, la campagne de production de conserves d'haricots verts arrivant à sa fin et la campagne, à suivre, de production de conserves de céleri branche nécessitant moins d'eau.

De même, les Papeteries de Mauduit prélevant dans l'Isole n'ont pas de problématiques particulières, les débits se maintenant bien en septembre.

L'industriel BIGARD dispose d'un forage pour le lavage des bétailières qui est actuellement en baisse. Sa consommation en eau (prélevée essentiellement sur l'AEP via le SMPE) pourrait augmenter dans les jours à venir avec le démarrage de la production des produits mijotés, la filière triperie et l'abattage des vaches laitières de réforme.

### **Arrêté de restrictions et d'interdiction de pêche**

Aucun arrêté préfectoral de restriction des usages de l'eau n'a été pris dans les départements du Morbihan ou du Finistère à ce jour.

Cependant, un premier comité sécheresse s'est réuni en Préfecture du Morbihan le 7 septembre et en Finistère le 15 septembre, pour faire un point précis de la situation avec l'ensemble des acteurs. Ces derniers sont en alerte et assurent un suivi vigilant de l'évolution de la situation.

Un arrêté préfectoral de vigilance a été pris en Côte d'Armor.

Les communes de Tréméven et St Thurien ont pris des arrêtés municipaux de restriction de certains usages de l'eau depuis la mi-septembre.

Plusieurs mortalités de saumons ont par ailleurs été constatées par les associations de pêche sur l'Ellé (une 30<sup>tainé</sup>) et sur l'Isole en août et septembre. Afin de protéger la fraction de population restante, les Fédérations de Pêche morbihannaise et finistérienne et l'ONEMA ont ainsi sollicité une fermeture anticipée de la pêche au saumon sur les bassins versants de l'Ellé, de l'Isole et de la Laïta. Deux arrêtés préfectoraux d'interdiction de pêche en eau douce sur ces bassins versants ont été pris le 23 septembre en Finistère et le 26 septembre en Morbihan.

### **Pour plus d'informations :**

Propluvia, site national d'informations sur les restrictions d'eau :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/public/carteDep.jsp>

**Débits fixés dans le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Ellé-Isole-Laïta**

Cours d'eau	Ellé		Isole		Inam
	EI1 (point nodal du SDAGE)	EI2	Is (point nodal du SDAGE)		
Code du point nodal					
Localisation					
Station de jaugeage	Pont Ty Nadan à Arzano	Grand Pont au Faouët	Pont Joseph Le Roch à Quimperlé	Stang Boudilin à Scaër	Pont Priant au Faouët
Objectifs de débit (m3/s) réglementaires SDAGE					
DOE	1		0.5		
DSA	0.7		0.3		
DCR	0.5		0.2		
Objectifs de débit (m3/s) SAGE					
Débit de vigilance 1	1.4	0.21	0.63		
Débit de vigilance 2	0.93	0.14	0.42		
Débits caractéristiques des cours d'eau (m3/s)					
Module / 10	0.93	0.28	0.42	0.23	0.23
Module / 20	0.47	0.14	0.21	0.12	0.12

*Les objectifs de débit aux principaux points du bassin*

**DOE :** Débit Objectif d'Étiage. C'est le débit moyen mensuel au-dessus duquel il est considéré que l'ensemble des usages est possible en équilibre avec le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

**DSA :** Débit Seuil d'Alerte. C'est le débit moyen journalier au-dessus duquel des restrictions de prélèvements doivent être engagées.

**DCR :** Débit de Crise. C'est le débit moyen journalier au-dessus duquel il est considéré que l'alimentation en eau potable et la survie des espèces les plus intéressantes du milieu ne sont plus garanties. A ce niveau, toutes les mesures de restriction de prélèvement doivent être prises.

**Débit de vigilance 1 :** valeur seuil de vigilance de début d'étiage (mai, juin et juillet). Si elle est franchie pendant 3 jours consécutifs, il y a déclenchement d'une réunion de la cellule Étiage.

**Débit de vigilance 2 :** valeur seuil de vigilance de fin d'étiage (août et septembre). Si elle est franchie pendant 3 jours consécutifs, il y a déclenchement d'une réunion de la cellule Étiage.